Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100716-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 07 octobre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Absent(s) :	Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	30 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Aurore BRACQ

16 - PROJET - Demande de subvention - Lorient Agglomération Schéma cyclable d'agglomération - Travaux de rénovation urbaine de la RD 145 - 2nde tranche - Section Sud

La commune souhaite poursuivre son programme de requalification des espaces publics par la requalification et l'aménagement de la section Sud de la RD145 entre le Goré et le giratoire de la rue Kerprat /Barbusse.
Cet axe constitue une voie structurante de déplacement traversant des secteurs urbanisés et desservant plusieurs équipements publics, commerces et quartiers d'habitation.
Cette opération vise à renforcer l'attractivité du secteur, améliorer la sécurité des déplacements et favoriser le partage de l'espace public entre les différents usagers.
La création d'aménagements cyclables sécurisés constitue un élément majeur du projet. Elle répond aux objectifs nationaux et locaux de développement de l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien et s'inscrit dans les orientations du schéma cyclable porté par Lorient Agglomération.

L'opération de requalification urbaine de la RD145 2nde tranche comprend notamment :
- la création d'itinéraires cyclables sécurisés et continus ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100716-DE

- la sécurisation des intersections et traversées ;
- l'amélioration de la cohabitation entre cyclistes, piétons et automobilistes ;
- la mise en accessibilité des cheminements ;
- l'installation d'équipements de signalisation adaptés ;
- la création de liaisons avec les itinéraires cyclables existants.

Ces aménagements ont vocation à favoriser les déplacements domicile-travail, les déplacements scolaires ainsi que l'accès aux équipements et commerces de proximité.

L'opération présente plusieurs intérêts majeurs :

- amélioration de la sécurité des déplacements ;
- encouragement des mobilités actives ;
- réduction de l'usage de la voiture individuelle ;
- diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- amélioration du cadre de vie ;
- connexion aux réseaux cyclables du territoire communautaire.

Le projet participe ainsi aux objectifs de transition écologique et de développement des modes de déplacement alternatifs poursuivis à l'échelle communautaire.

Ce dispositif permet de solliciter une subvention jusqu'à 60% des dépenses éligibles et restants à charge une fois les subventions déduites. Après le retour de tous les Co-financeurs, le plan de financement prévisionnel sera ajusté dans le respect de l'économie générale du projet et représenté alors au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Plan Vélo et Marche de l'État visant le développement des mobilités actives ;
Vu le dispositif de subvention du schéma cyclable d'agglomération » porté par Lorient Agglomération, destiné notamment à soutenir le développement des mobilités durables et des infrastructures cyclables ;
Vu le projet communal de requalification urbaine de la RD145 - Section Sud et l'inscription de cette liaison cyclable dans le schéma cyclable communautaire ;

Considérant que la RD145 constitue un axe structurant de la commune et que sa configuration actuelle ne permet pas d'assurer des conditions optimales de déplacement pour les cyclistes ;

Considérant que la commune souhaite favoriser les mobilités actives, sécuriser les déplacements du quotidien et encourager le report modal de la voiture vers le vélo ;

Considérant que le projet prévoit la création d'aménagements cyclables sécurisés, continus et accessibles à l'ensemble des usagers ;

Considérant que les infrastructures cyclables figurent parmi les opérations susceptibles d'être accompagnées financièrement par le Fonds Vert ;

Considérant que cette opération contribue aux objectifs de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de requalification urbaine de la 2nde tranche section Sud de la RD 145 du Goré au giratoire Kerprat / Barbusse et ses aménagements cyclables

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100716-DE

Objet dépenses	Dépenses HT	Financeur	Recettes	Participation en %
Etude et Maîtrise d'œuvre Aménagements cyclables	12 163,77 €	Subventionnable cycles Lorient Agglo	174 215.86 €	60% (*des investissements restants à charge subventions déduites)*
Travaux d'aménagements cyclables	278 196,00 €	Autofinancement	116 143.91 €	40%
Total	**290 359.77 €**	**Total**	**290 359.77 €**	**100%**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme il suit afin d'optimiser les financements extérieurs

- **SOLLICITE** auprès de Lorient agglomération la subvention la plus élevée possible pour réaliser cette opération soit 60%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution, ainsi qu'à solliciter tout cofinancement complémentaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement en fonction des montants définitivement attribués par les financeurs, sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du projet.

Les six élus de l'opposition quittent la salle à 19h30 et ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Aurore BRACQ

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100716-DE